



Diffusé à :

- Présidence
- Direction Générale
- DGA Finances et stratégie
- Ressources Humaines
- Informatique
- DGA Juridique et commande publique
- Administration Générale
- Commande publique et évaluation
- 1 Vie locale
- Réseau de Lecture Publique
- Aménagement-Urbanisme
- Pôle Dév. Economique et emploi
- Services Techniques
- Communication
- Trésorerie
-
-

Décision de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association B.A.I.L.

Nous, Président de Val d'Europe Agglomération,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5216-1 et L5211-10 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Val d'Europe agglomération en date du 19 octobre 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

- **CONSIDERANT QUE** l'activité d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L) l'association B.A.I.L.
- **CONSIDERANT QUE** la permanence d'accueil destinée aux bénéficiaires d'un accompagnement social lié au logement (A.S.L.L) organisé à la Maison Valeuropéenne.
- **CONSIDERANT QU'**il est nécessaire pour poursuivre le travail engagé auprès des Valeuropéens de signer une convention de mise à disposition gratuite des locaux avec l'association B.A.I.L.

Accusé de réception en préfecture
077-247700339-20200518-75-2020-AU
Date de télétransmission : 25/05/2020
Date de réception préfecture : 25/05/2020

DECIDONS :

Article 1 : De signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association B.A.I.L du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Torcy
- M. le Président de l'association B.A.I.L

Fait à Chessy, le 18 mai 2020

**Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président**



Thierry CERRI